

La crise du Sahara occidental :
Le blocage du processus d'autodétermination.

Mémoire de géopolitique
du chef d'escadron Eric Mauger
dans le cadre de l'étude dirigée « les Arcs des crises »

Sommaire

Introduction.	3
1. Les origines du conflit.	5
1.1. Géographie physique.	5
1.2. Population.	6
1.2.1. Genèse des études sur la population.	6
1.2.2. Une terre sous la bienveillance du Maroc.	8
1.3. La construction des frontières : le paradoxe de la présence française.	11
1.4. Impact de la colonisation de l'Espagne.	12
1.5. L'impact de l'indépendance du Maroc	14
1.6. Le changement social et le sentiment d'indépendance.	15
2. La guerre du Sahara.	18
2.1. La guerre est inévitable.	18
2.1.1. La naissance du POLISARIO.	18
2.1.2. La marche verte de 1975.	20
2.2. Les premières années d'une guerre.	22
2.2.1. Le soutien algérien.	23
2.2.2. Le retrait de la Mauritanie.	24
2.3. Un conflit bilatéral Maroc POLISARIO.	26
2.3.1. La stratégie des murs.	26
2.3.2. La MINURSO : missions, moyens et résultats.	27
2.3.3. L'enlèvement : l'identification des votants.	30
2.4. L'incertitude sur l'avenir de la crise.	33
2.4.1. Le blocage du processus.	33
2.4.2. Une solution à la crise est-elle possible ?	35

Introduction.

Le conflit du Sahara occidental qui oppose, entre autres, l'Algérie, le Maroc, l'Espagne et les indépendantistes sahraouis demeure la dernière lutte de décolonisation du continent africain. Après vingt ans de guerre, ce conflit régional n'a toujours pas trouvé d'issue définitive.

En 1991, la MINURSO¹ s'implante sur le territoire et réussit à imposer le cessez-le-feu prévu par la résolution 690. La deuxième phase de la mission est la mise en place du référendum d'autodétermination du peuple sahraoui. Cependant, la question délicate est de savoir qui pourra prendre part à ce référendum. La base acceptée par tous est la liste de ceux dont les noms figurent dans le recensement espagnol de 1974, dont la liste a été déposée aux Nations Unies, ainsi que leurs descendants. Mais le Front POLISARIO² souhaite y ajouter ceux des exilés de Tindouf qui n'ont pas de parents sur cette liste, tandis que Rabat veut y inclure les sahraouis habitant le Maroc et qui, selon les Marocains, seraient venues s'y établir jadis pour fuir le colonisateur espagnol.

L'étude historique de cette terre et de sa population est inévitable pour comprendre les origines du conflit et de vérifier si le recensement espagnol est une base solide de travail pour retrouver une paix équitable et juste. L'histoire du Sahara occidental n'a pas commencé avec la colonisation de l'Espagne et de la France. Comprendre la crise du Sahara, ou du moins essayer de le faire, exige avant tout de prendre ses distances et de ne pas perdre de vue l'épaisseur du passé dans cette région.

comme l'Algérie ont été présents sur la quasi-totalité du conflit. Une analyse des ses acteurs permet de mieux comprendre la lenteur du conflit.

Les Nations Unies sont présentes sur le terrain depuis 1991 avec une mission de 400 hommes, la MINURSO, qui dispose d'un budget annuel de 30 millions de dollars pour préparer le referendum. Alors que le Maroc et le POLISARIO ont tous deux accepté le principe du referendum comme issue au conflit, ils ne sont toujours pas d'accord sur ceux qui pourront prendre part à la consultation. 147.000 votants acceptés par les deux parties ont déjà été identifiés par la MINURSO. La date du referendum est reportée d'année en année. M. Kofi Annan, secrétaire général des Nations Unies, la prévoit pour 2002 ou 2003. Nous en sommes au cinquième report. L'analyse de l'action des nations unies permettra de voir comment est traité le problème du critère d'identification des votants et de voir si des solutions nouvelles sont envisageables aujourd'hui.

1. Les origines du conflit.

1.1. Géographie physique.

Le Sahara Occidental comprend le Saguiet el Hamra au Nord et l'Oued el Dahab (Rio de Oro) au Sud.

S'étendant sur une superficie de 266 000 km², compris entre le 20^e et le 30^e parallèle, il est traversé par le Tropique. Ses frontières sont constituées par le Maroc au Nord, l'Algérie à l'Est, la Mauritanie à l'Est et au Sud, et l'Océan Atlantique à l'Ouest.

Comme pour la plupart des Etats africains, ces frontières sont le résultat des accords passés entre les puissances coloniales soucieuses de sauvegarder leurs intérêts dans la région.

Le relief est constitué en grande partie de plaines et de quelques modestes plateaux qui atteignent rarement 400 mètres d'altitude. Globalement, on peut diviser le Sahara Occidental en trois zones assez différentes.

- ~ La partie Nord-Est, à partir des chaînes de l'Atlas jusqu'aux collines de Zemmour, est constituée par un désert rocheux (hamada) avec des montagnes abruptes et un relief accidenté. L'eau y est assez rare à l'exception de quelques puits ce qui rend la vie difficile.
- ~ La deuxième zone est celle des fleuves. Elle est comprise entre l'oued Draa au Nord et le Jat à l'Ouest. Ces oueds sont plutôt des dépressions dans lesquelles l'eau s'écoule pendant les brèves saisons de pluie (en automne surtout). Ces eaux s'évaporent rapidement à cause des températures élevées et n'atteignent jamais la mer. Dans cette zone des fleuves coule le Saguiet el Hamra (le canal

littoral, cette monotonie n'est rompue que par les presqu'îles de Dakhla (ex-Villa Cisneros) et Guera. Le climat est de type continental, aride à l'intérieur avec des hivers très froids et secs tandis que les étés sont très chauds (la température atteignant jusqu'à 60°C à l'ombre) et humides sur la côte où se produisent souvent des brumes, des brouillards et des rosées. Les pluies sont rares aussi bien sur la côte qu'à l'intérieur. Dakhla ne reçoit en moyenne que 45 millimètres de pluie par an. L'humidité de la côte fait que la flore du littoral est assez abondante et riche.

1.2. Population.

Les diverses descriptions du Sahara occidental faites au cours du XIXe siècle permettent de brosser un tableau assez complet et précis de cette région et de ses populations à cette époque. Le Sahara occidental était habité par des groupes humains différents, ayant une importance inégale et vivant dans des zones distinctes. Trois groupes humains peuvent être distingués dans cette région :

- ~ Les tribus guerrières,
- ~ Les tribus maraboutiques,
- ~ Les populations sédentaires.

1.2.1. Genèse des études sur la population.

En 1821, Alexander Scott fut le premier à donner, en les déformant, les noms des diverses tribus ou fractions nomadisant dans cette région : les Reguibat, les Taoubalt, les Mejjat, les Izarguien, les Ouled Delim, les Arousien, les Ouled Tidrarin, les Skarna, etc.

Les listes de Léopold Panet en 1850 et du colonel Faidherbe en 1859 étaient

Peu après, Camille Douls, qui avait séjourné chez les Ouled Delim, dressa une liste complète et détaillée des tribus nomades du Sahara occidental : il citait notamment les Izarguien, les Tidrarin, les Skarna, les Tadjakant, les Aït Oussa, les Reguibat, les Arousien, les Ouled Delim, les Mechdouf, les Ouled Bou Sba, les Ouled Sidi Mohammed et les Mejjat.

Ces tribus étaient d'origine différente. Les Reguibat, qui formaient deux grandes tribus (les Reguibat Sahel à l'Ouest et les Reguibat Lgouacem ou Charg à l'Est), descendaient des Berbères Sanhaja, qui étaient les habitants primitifs de cette région. Malgré cette diversité, ces populations avaient aussi de nombreux traits communs, s'expliquant par leur histoire, leurs contacts, la nature du pays et les conditions climatiques. Elles menaient un genre de vie pratiquement identique, fondé sur la nomadisation. Elles se déplaçaient constamment avec leurs troupeaux à la recherche de pâturages.

Les tribus d'origine berbère, comme les Reguibat et les Tekna, s'étaient progressivement arabisées et avaient adopté le hassanya, tout en gardant une proportion variable de mots berbères. Ainsi, de nombreux éléments objectifs et concrets rapprochaient les divers groupes humains, au-delà de leurs différences, voire de leurs oppositions tribales. Au point de vue économique, social et culturel, ces populations avaient un mode de vie semblable et formaient donc un ensemble relativement homogène.

Chaque tribu (qabila) avait son organisation propre, comprenant habituellement des fractions (fakhd) et des sous-fractions (fara). A leur tour, celles-ci étaient réparties en divers campements (friq), qui comptaient plusieurs dizaines de tentes (khaima), abritant chacune une famille.

(notamment les Reguibat et les Izarguien) et se réunissant seulement dans certaines occasions. Les seuls centres de pouvoir au Sahara occidental au 19^e siècle étaient, au nord, le petit Etat de l'Oued Noun, gouverné par la famille Beyrouk, et au sud, l'émirat de l'Adrar, contrôlé par la puissante tribu des Yahya ben Othman. La vaste zone située entre les deux n'était soumise à aucun pouvoir constitué, malgré l'émergence de l'autorité de Ma el Aïnin dans la Seguiet el Hamra à la fin du 19^e siècle. Elle se trouvait donc dans une véritable situation d'anarchie, au sens étymologique du terme. Cela était dû principalement au caractère presque désertique de cette région, à la vie constamment nomade de ses populations et à l'absence totale d'oasis et de villes.

Avant la décolonisation de cette terre, il restait quatre grandes tribus (Reguibat, Ouled Delim, teknas, Laroussiyine). De nos jours, quand nous interrogeons les populations du côté POLISARIO (celles qui ne sont pas réfugiées à Tindouf), nous devinons que ces noms de tribus ont encore une importance. L'annexe 2 présente l'implantation des principales tribus au Sahara.

1.2.2. Une terre sous la bienveillance du Maroc.

Les tribus ne vivaient pas isolées dans leurs zones respectives. Elles avaient entre elle des relations de voisinage, surtout quand elles nomadisaient. Il existait aussi des rapports hiérarchiques, car certaines étaient soumises à d'autres et leur payaient un tribut (horma ou debiha) en échange de leur protection.

Ainsi, les Ouled Tidrarin étaient tributaires des Ouled Delim et les Mejjat, des Izarguien. En revanche, les tribus cherfa, qui descendaient (ou prétendaient descendre)

continuelles. Les caravanes étaient souvent attaquées et dépouillées, à moins de payer pour être protégées.

A cet égard, les Ouled Delim et les Reguibat avaient une solide réputation. Alexander Scott soulignait les luttes fréquentes entre les tribus : celle à laquelle il appartenait se battait souvent avec d'autres et faisait périodiquement des expéditions de pillage ; il affirmait que les Mejjat et les Izarguien étaient toujours en guerre avec les Ouled Delim. Léopold Panet présentait les Reguibat comme une tribu guerrière, se livrant habituellement au pillage et à la razzia. Le colonel Faidherbe soulignait aussi le caractère particulièrement belliqueux des Ouled Delim, qui rançonnaient les caravanes ou les escortaient moyennant salaire ; il notait également que les Reguibat étaient en guerre avec les Tadjakant et que les Ouled Bou Sba se battaient entre eux. Julio Cervera confirmait la réputation de voleurs et de guerriers des Ouled Delim et leur domination sur les tribus des Tidrarin et des Arousien.

Enfin, les populations du Sahara occidental se montraient très attachées à leur indépendance et à leur liberté, comme le relevaient aussi beaucoup de voyageurs, ce qui s'expliquait à la fois par leur genre de vie et leur fierté naturelle. Malgré leur organisation sociale, elles rejetaient toute autorité contraignante et ne reconnaissaient comme chefs que Dieu et Mahomet. Elles pratiquaient une démocratie très poussée, les décisions étant prises en commun et supposant l'accord de tous.

Cependant, les tribus se seraient complètement entredéchirées si elles n'avaient pas fait appel à l'arbitrage du sultan du Maroc. En effet, depuis le 11^e siècle, certaines tribus faisaient allégeances au Sultan. Pour les conflits entre les grandes tribus, le Sultan pouvait donc intervenir. En échange, de nombreuses tribus versaient un impôt chérifien. Cette allégeance au Sultan était plus ou moins présente en fonction de la

De surcroît, du point de vue économique, le Sahara a toujours été une terre de transit entre le Nord de l'Afrique et les rives du Sénégal. Les échanges s'effectuaient avec la monnaie de l'Empire chérifien. Comme le note Bernard Lugan³, cette présence du Maroc est forte dans tous les domaines et l'on constate que la prière est dite au nom du Sultan jusqu'à Tombouctou (cf. annexe3, carte sur les transits économiques de la région au 18 et 19^e siècle).

Pour synthétiser les études ethnologiques faites sur cette région, l'organisation en tribus, clan ou familles a toujours été réelle. La population a toujours montré un caractère indépendant. Historiquement, culturellement, économiquement et d'un point de vue ethnique, le Maroc a toujours exercé une grande influence de l'Atlas au rives du Sénégal. Cela n'a pas été qu'un argument politique du roi Hassan II, mais bien une réalité historique. Lyautey écrivait aux ministères des affaires étrangères de son époque, en parlant du Sahara occidental :

« L'histoire des dynasties marocaines suffit à démontrer que, de tous temps, les sultans ont exercé sur cette partie de l'Afrique, une action spirituelle et parfois affective incontestée. ».

De surcroît, pour conclure sur l'influence du Maroc sur cette terre, le 16 octobre 1976, la cour internationale de justice (CIJ), a reconnu qu'en 1884, au moment où l'Espagne commença à s'intéresser à cette région, que les tribus nomades qui l'habitaient avaient des liens d'allégeances avec le souverain marocain.

D'environ 170 000 habitants, sa population reste difficile à estimer en raison des nombreux mouvements de réfugiés dans la zone, et du fait de la nomadisation encore courante dans la région. Cependant, la tendance est à la sédentarisation dans les trois principales villes notamment la capitale Nouakchott, qui compte environ 100 000

points de litiges principaux dans la constitution des listes électorales pour le référendum.

1.3. La construction des frontières : le paradoxe de la présence française.

Bien souvent, les décisions parisiennes à la fin du 19^e siècle ont souvent des conséquences peu appropriées au regard des activités des populations sur le territoire du Sahara occidental. En effet, placés de part et d'autres de frontières sans consistance sur le terrain, le ministère des affaires étrangères gère le Maroc, le ministère de l'intérieur administre l'Algérie et enfin le ministère des colonies est tuteur de la Mauritanie. Les directives et les buts différents provoquent des incohérences et des déchirements sur le terrain. Les populations sahariennes, si fières et jalouses de leur indépendance ont eu des réactions violentes face aux incohérences occidentales et aux frontières qui pour eux sont incompréhensibles. Cependant, ces occidentaux présents aux confins de cette Afrique du Nord-Ouest ont compris les spécificités de cet espace compris entre les chaînes de l'Atlas et les rives du Sénégal.

Au lendemain de la bataille d'Isly, remportée par le général Bugeaud sur l'Emir Abd El Kader est signé le traité du 18 mars 1845 qui fixe pour la première fois une frontière Nord-Sud entre le Maroc et l'Algérie. Ce traité prend bien en compte la difficulté de fixer une frontière dès l'instant où nous pénétrons dans le désert. Il est écrit qu'au-delà de Figuig, il n'est pas utile de mettre en place une frontière, « car, dans le Sahara, il n'y a pas de limites territoriales à établir entre les deux pays puisque la terre ne se laboure pas et qu'elle sert de pacage aux arabes des deux Empires qui viennent y camper pour y trouver des pâturages et les eaux qui leur sont nécessaires. »

Ces problèmes de frontières ne sont pas anodins car ils sont à l'origine du conflit du Sahara occidental. En effet, les revendications marocaines sur cette terre à l'origine fondée, perdent de la légitimité face à toutes les émanations politiques artificielles puisant leurs origines dans la colonisation.

Le cas « Tindouf » en est un exemple caricatural. En 1956, au moment de l'indépendance du Maroc, il y avait toujours un caïd nommé par le Sultan du Maroc à Tindouf. Cette ville était rattachée administrativement à Agadir (Bir Moghrem (Fort Trinquet) situé au Nord de la Mauritanie était également rattachée à Agadir). En 1962, au moment de l'indépendance de l'Algérie, la France laisse l'Armée de libération nationale (ALN) s'installer à Tindouf. L'Algérie se pose en héritière territoriale de la France et refuse les évidences historiques. Deux mois plus tard, une manifestation civile réclamant le rattachement au Maroc est écrasée par l'armée algérienne. Été 1963, le problème de frontière se transforme en affrontement armé et se transforme en véritable guerre (la guerre des sables).

1.4. Impact de la colonisation de l'Espagne.

Attirée par les ressources halieutiques de la côte saharienne, l'Espagne s'intéresse à la région. Néanmoins, cette entreprise coloniale ne débuta pas sous de bons auspices. Les compagnies commerciales qui voulaient s'installer à la fin du 19^e siècle furent harcelées par les tribus.

La « pleine liberté d'action » de l'Espagne dans le Seguiet el-Hamra fut confirmée quelques années plus tard, le 12 novembre 1912, par la convention finale fixant les frontières des zones d'influence française et espagnole au Maroc et au Sahara. Cette convention faisait suite à l'accord franco-allemand du 4 novembre 1911 par lequel l'Allemagne, l'un des plus grands rivaux de la France, acceptait enfin la

partagé entre le Rio Muni et Fernando Po en Afrique de l'Ouest, Ifni et la zone de protectorat espagnol très aride située au Nord du Maroc.

Au Sahara, l'Espagne obtint 291.600 kilomètres carrés en signant des accords avec la France : un peu moins de 25.600 kilomètres carrés au Maroc méridional espagnol, environ 82.000 kilomètres carrés dans le Seguiet el-Hamra et un peu plus de 184.000 kilomètres carrés dans le Rio de Oro.

Mais tout ceci n'existait qu'à partir des accords signés. Sur le terrain, la présence espagnole était limitée, à cette époque, à la minuscule installation de Villa Cisneros ; et même si deux autres comptoirs furent implantés sur la côte saharienne en 1916 et 1920, on ne fit rien avant 1934 pour contrôler les régions situées à l'intérieur, soit presque cinquante ans après la fondation de Villa Cisneros.

Les Espagnols n'avaient pas les moyens de soumettre toutes les tribus, et n'en voyaient pas l'utilité tant que ces nomades ne s'attaquaient pas aux petits postes espagnols de la côte.

S'il est vrai que les nomades, livrés à eux-mêmes, ne s'en prirent presque jamais aux Espagnols assez pacifiques, ils utilisèrent en revanche l'arrière-pays de la colonie espagnole comme refuge pour lutter contre les tentatives françaises, beaucoup plus agressives et plus déterminées, en vue de soumettre les territoires d'alentour.

Les Sahraouis furent l'un des derniers peuples d'Afrique à se soumettre à la domination coloniale. Cependant, ce ne fut pas l'Espagne qui finit par les mettre au pas, mais la France. Au début du 20^e siècle, alors que la France conquérait progressivement la Mauritanie en remontant vers le Nord à partir du Sénégal, le centre de la résistance anti française passa de l'autre côté de la frontière, dans le Sahara espagnol insoumis.

L'armée française s'était rendue maître de la majeure partie du territoire entourant Ifni vers la fin de 1933, mais ce n'est que le 4 mars 1934 qu'une véritable trêve fut conclue entre les Aït Ba Amarane et les forces françaises.

Dès l'été 1934, quelques fractions de Reguibat avaient établi des contacts avec les autorités françaises de Tindouf ou de Goulimine, mais la plupart des chefs de la résistance anti-française, y compris Mohammed Laghdaf et Mohammed el-Mamoun, préférèrent nouer des relations avec les Espagnols, beaucoup moins menaçant.

1.5. L'impact de l'indépendance du Maroc

Le problème du Sahara occidental commence à se poser à la fin des années 50 au moment de l'indépendance du Maroc.

En 1955, se crée un mouvement de guérilla marocain. L'Armée de Libération (AL) mène des actions en particulier dans le Rif et le Sud marocain jusqu'à l'indépendance en 1956. Cependant, l'AL n'apprécie pas l'attitude de Mohammed V et soutient le FLN dans l'optique d'une politique pan maghrébine et pan arabe. C'est pourquoi au Sud, elle s'engage pour favoriser la décolonisation du Sahara occidental. Pour cela, l'AL procède à des attaques de postes et à des embuscades dans la région de Tindouf et de Bir Moghein.

Dans quelle mesure les tribus Reguibats et autres tribus du désert étaient-elles mêlées à ces actions ? Cela est encore difficile à dire aujourd'hui, les relations étant extrêmement complexes comme il l'a été évoqué précédemment. Certains y participèrent, d'autres quittèrent l'Armée de libération trop « marocaine » et pas assez

les désertions se multiplient. Accueillis par les Français qui les réinstallent et leur fournissent des vivres, les nomades font allégeance ...

Surtout dans les mois qui suivent, l'armée royale marocaine prend en main le Sud marocain enlevant à l'AL une grande partie de ses bases. La sécheresse de 1959, faisant périr une partie des troupeaux, amène les rebelles à se rallier et à s'intégrer aux Forces Armées Royales.

1.6. Le changement social et le sentiment d'indépendance.

Il n'est pas facile d'expliquer la genèse du mouvement sahraoui car il n'y a jamais eu de nation sahraouie et nous l'avons mis en exergue dans la première partie. Il s'agit d'un phénomène très récent né dans les années 70. La seule fidélité du Sahraoui est d'origine tribale, clanique ou familiale. Les nomades considèrent que leur culture est très différente de celle des gens du Nord, sédentaires. Ils sont les grands seigneurs du désert, les fils des nuages avec l'orgueil que cela implique. Les années 60 et le début des années 70 voient se produire au Sahara occidental une évolution toute particulière : la vie nomade ne représente plus la majorité de la population. Les sécheresses successives qui déciment les troupeaux, l'ouverture des mines de phosphates de Bou Craa, en un mot le développement économique, ont brusquement fait apparaître une offre d'emplois qui a eu pour conséquence une sédentarisation rapide et surtout la naissance d'une société urbaine.

A mesure que se développait ce nouveau secteur de l'économie, les travailleurs espagnols qui arrivaient dans le territoire provenaient principalement des Iles Canaries, où sévissait le chômage. Tout d'abord, ils vinrent seuls, sans leurs familles : mais à

occidental. Le nombre de Sahraouis habitant dans les trois plus grandes localités, El-Aïoun, Smara et Villa Cisneros, avait triplé depuis 1967, atteignant 41 000 ce qui représentait 55 % du nombre total de Sahraouis recensés en 1974 et portait le nombre total d'habitants du Sahara occidental à 95 000 individus.

La création des institutions (conseil provincial, Djemaa) par les Espagnols accentue aussi une existence politique au territoire. En y ajoutant le développement de la scolarisation, et les études supérieures à l'étranger (en particulier dans les pays du Proche Orient et au Maroc grâce aux bourses) à une époque où les luttes pour l'indépendance marquent encore fortement les intellectuels, et où le mouvement palestinien reçoit un appui total des frères arabes, on commence à comprendre cette « prise de conscience sahraouie ».

S'y ajoute, en outre, le fait que les revendications marocaines et mauritaniennes, si elles sont proclamées dans les instances internationales, ne s'expriment totalement sur le terrain. En revanche, tous savent que les Nations Unies ont décidé la décolonisation du territoire. En effet, la radio s'est développée dans les tentes et les maisons qui permet de capter toutes les stations arabes, espagnols et françaises. Dans ce cadre, les déclarations espagnols (défense des sahraouis contre les convoitises des voisins) constituent aussi un des éléments de la montée du sentiment d'indépendance.

De plus, la reconnaissance de la Mauritanie par le Maroc en 1969, constitue un événement sans précédent... Si la Mauritanie peut être indépendante, alors pourquoi pas le Sahara ? !

Le premier mouvement sahraoui est créé par un jeune étudiant reguibi Mohammed Sidi Ibrahim Bassiri qui revient au pays après avoir étudié à Damas et au Caire et l'influence des idées pan arabes du Baas. Il fonde un mouvement clandestin avec trois objectifs : l'autonomie interne, une entente avec l'Espagne pour la

Cette première partie de l'exposé met en lumière un territoire où vivait une population indépendante où de nombreuses tribus avaient pour habitudes de faire allégeances au sultan du Maroc.

La décolonisation espagnole s'est faite de façon morcelée ce qui induit encore des problèmes conflictuels entre le Maroc et l'Espagne (cf. les litiges sur les îles). L'Espagne est de fait du côté POLISARIO.

L'idée d'indépendance apparaît avec la sédentarisation de plusieurs tribus nomades.

2. La guerre du Sahara.

Face à un découpage territorial artificiel né de la décolonisation, les terres du Sahara font naître un conflit qui, à partir de 1991, devient en fait essentiellement un conflit entre l'Algérie et le Maroc. Une des raisons de ce conflit prend sa source dans la décolonisation difficile. Comme il l'a été mentionné dans la première partie, au moment de l'indépendance du Maroc par la France, les Espagnols ont dû décoloniser également. Cependant, ils ont voulu conserver le Sahara en évoquant le fait que ce n'était pas tout à fait le Maroc. Cette idée de dissocier le Sahara occidental du Maroc a fait émerger chez certains nomades l'idée de l'indépendance.

2.1. La guerre est inévitable.

2.1.1. La naissance du POLISARIO.

La démoralisation est générale. Il apparaît alors un nouveau leader du mouvement indépendantiste, un jeune Reguibi, étudiant en droit au Maroc. El Ouali Mustapha Sayed, de la fraction des Reguibat Sahel, se trouve en 1970 à l'université Mohammed V de Rabat avec une quarantaine de boursiers sahraouis, dans un campus où le militantisme est fortement développé à l'époque.

Au début, le but est de faire disparaître le pouvoir espagnol, c'est pourquoi Mustapha Sayed et son groupe d'étudiants militants se rapprochent dans un premier

permet d'espérer le soutien du gouvernement dont la police procède d'ailleurs à des arrestations.

Le 10 mai 1973 se crée dans le désert au Nord Ouest de Zouérate le Front POLISARIO (Front pour la Libération de la Seguiet El Hamra et du Rio De Oro) qui lance dix jours plus tard sa première attaque avec 12 hommes dont Mustapha Sayed sur un poste nomade de la Seguiet El Hamra.

A partir 1974, le POLISARIO choisit des objectifs médiatiques comme l'enlèvement d'un homme d'affaire espagnol et le sabotage de la bande de transport des phosphates des mines de Bou Craa. Le mouvement qui ne compte à l'époque 200 combattants va augmenter ses effectifs.

Le premier soutien extérieur vient de la Libye où le POLSARIO peut ouvrir un bureau dès 1973. La Mauritanie reste quelque peu ouverte et sert au tout début de base arrière aux premières opérations contre les Espagnols. Elle ne fournit pas d'autres aides car elle souhaite garder ses relations économiques avec l'Espagne. L'Algérie apportera son soutien à partir de 1975.

1974 est aussi l'année où l'Espagne est contrainte par ses troubles intérieurs (basques) et la révolution des œillets du Portugal d'accorder au Sahara occidental un statut d'autonomie interne. La principale caractéristique de ce statut de transition réside dans l'accroissement de l'importance de la Djema. Elle devient assemblée législative et vote en particulier le budget. Elle élit quatre à sept membres du conseil du gouvernement et le vice-président du conseil présidé par le gouverneur.

Simultanément, le gouvernement espagnol annonce un referendum pour les premiers mois de 1975, et lève la censure des informations du Sahara. Il provoque également la naissance du Parti de l'Union Nationale Sahraouie pour accueillir et former une classe d'hommes politiques et faire pièce au POLISARIO.

Hassan II va convaincre l'ONU de faire appel à la Cour internationale de justice à La Haye pour un avis consultatif.

Le 13 décembre 1974, l'Assemblée générale des Nations unies prend la décision de demander à la Cour internationale de justice un avis consultatif sur les deux questions suivantes :

- ~ Le Sahara occidental (Rio de Oro et Seguiet el Hamra) était-il, au moment de la colonisation de l'Espagne, un territoire sans maître ?

Si la réponse à la première question est négative :

- ~ Quels étaient les liens juridiques de ce territoire avec le royaume du Maroc et l'ensemble mauritanien ?

Le 16 septembre 1975, la Cour fait connaître son avis :

- ~ Le Sahara n'était pas une terre sans maître au moment de la colonisation par l'Espagne puisque le territoire du « Sahara occidental était habité par des populations, qui, bien que nomades, étaient socialement et politiquement organisées en tribus et placées sous l'autorité de chefs compétents pour les représenter. »
- ~ Concernant les liens politiques, la Cour a reconnu « l'existence, au moment de la colonisation espagnole, de liens juridiques d'allégeance entre le sultan du Maroc et certaines tribus vivant sur le territoire du Sahara occidental ».
- ~ De surcroît, « la Cour a admis que les particularités de l'Etat marocain découlaient d'abord des fondements mêmes du pouvoir au Maroc dont le lien religieux de l'Islam et celui de l'allégeance constituaient, plus que la notion de territoire, les deux éléments fondamentaux. Partant de cette constatation, elle a reconnu que « les liens politiques d'allégeance à un Souverain ont souvent

Maroc et le Sahara fut franchi par des milliers de «pèlerins». Le gouvernement marocain adressa un ultimatum à l'Espagne, rendu public le 6 novembre, aux termes duquel « la Marche se poursuivra à moins que le gouvernement espagnol ne consente à entamer d'urgence des négociations bilatérales » pour traiter du transfert au Maroc de la souveraineté du Sahara. Il n'est déjà plus possible, dit la note, « de stopper la Marche en deçà de la ligne de défense établie par les forces espagnoles... le Maroc n'exclut pas la possibilité d'affrontements entre les participants à la Marche et les forces espagnoles. « Si ces affrontements se produisent, il serait très difficile aux Forces armées royales de s'abstenir d'intervenir⁴ ». L'appel du Conseil de sécurité au souverain pour mettre fin immédiatement à la Marche demeura sans effet.

L'armée espagnole ne pouvait tirer sur la marée humaine désarmée. Dès le 7 novembre, l'Espagne recula. M. Carro Martinez, secrétaire de la présidence du gouvernement espagnol, arriva à Agadir. Le 9 novembre, de longs entretiens eurent lieu entre le roi Hassan II et l'envoyé du gouvernement espagnol sur les modalités du dénouement de la crise. Le soir même, dans son discours, le souverain marocain donna l'ordre de repli aux Marcheuses, affirmant qu'il n'y avait « ni vainqueur ni vaincu » et que la Marche avait « atteint ses objectifs ».

Le 12 novembre, les négociations entre le Maroc et l'Espagne reprirent à Madrid. Le lendemain une délégation mauritanienne se rendit à Madrid. Le 14 novembre, six jours avant la mort de Franco, les trois délégations arrivèrent à la conclusion d'un accord sur l'avenir du Sahara. Le communiqué commun publié, le même jour à Madrid ne fit référence ni à cet accord, ni aux résolutions de l'ONU. Il se borna à noter que « conformément aux recommandations du conseil de sécurité... les négociations avaient donné des résultats satisfaisants répondant au désir évident d'entente entre les parties... »⁵

- ~ La fin de la présence espagnole au Sahara au plus tard le 28 février 1976.
- ~ L'option des Sahraouis, exprimée par la Jmaâ, serait respectée.

D'autres accords secrets, économiques et militaires, complétèrent cette déclaration d'intention. Aux termes de ces accords, l'Espagne disposerait de 35% des parts de la société d'exploitation de phosphates de Bou Craâ et d'un droit de pêche sur les côtes sahariennes. Le Maroc permettait à l'Espagne de conserver deux bases militaires au Sahara et gelait ses revendications sur Ceuta, Melilla et les îles Chafarinas.

Le 22 novembre 1975, l'Espagne met en place une administration tripartite en nommant des gouverneurs adjoints, l'un marocain, l'autre mauritanien. Dans les deux mois qui suivent, les FAR (forces armées royales marocaines) occupent les principales villes du territoire, tandis que l'armée mauritanienne affronte le POLISARIO dans le sud. Des milliers de Sahraouis fuient la zone jusqu'aux camps de réfugiés mis en place sur le plateau rocailleux de la Hammada dans la région de Tindouf en Algérie, où l'on compte déjà plus de 50 000 réfugiés en février 1976, au moment de la proclamation de la RASD (République arabe sahraouie démocratique).

L'application de l'accord tripartite rendait alors nécessaire le déploiement des armées marocaines et mauritaniennes au Sahara au fur et à mesure du retrait des forces espagnoles et le contrôle administratif du territoire par le Maroc au nord et la Mauritanie au sud. Le 26 février 1976, l'Espagne mit fin définitivement à sa présence militaire au Sahara et «se considéra désormais dégagée de toute responsabilité de caractère international en ce qui concerne l'administration dudit territoire»⁷.

Forces Armées Royales d'occuper les villes. En revanche, ils se renforcent des anciennes Tropas Nomadas qui se rallient dès qu'ils sont démobilisés. Mais ses effectifs sont encore trop faibles malgré ses succès populaires et les soutiens extérieurs ne sont pas encore significatifs.

La population est évacuée par le POLISARIO vers des structures mise en place dans la région de Tindouf.

En dépit de l'occupation des villes par les troupes marocaines et mauritaniennes, le POLISARIO multiplie ses attaques et s'en prend particulièrement aux positions mauritaniennes.

2.2.1. Le soutien algérien.

Au départ, l'Algérie a été très réticente à soutenir le POLISARIO ; elle a certes approuvé dans les organisations le principe d'autodétermination, mais sans prendre de mesures concrètes. De surcroît, elle venait d'établir des relations de détente avec le Maroc après cinq ans d'efforts et ne voulait pas les mettre en danger. El Ouali a même été arrêté en 1973 et a été expulsé d'Alger.

Progressivement, le président Boumédiène va changer d'avis, d'abord au vu du soutien populaire qu'a acquis le POLISARIO, et surtout parce qu'il craint un renouveau des revendications marocaines sur une frontière arrêtée par la convention de 1972 mais toujours pas ratifiée en 1975 par le Maroc. De plus, bien qu'il n'ait pas pris position et se garde de critiquer le roi Hassan II, le gouvernement algérien est très violemment critiqué dans la presse marocaine, malgré les tentatives de rapprochement menées par M. Bouteflika jusqu'en juillet 1975.

Début 1975, les positions algériennes changent radicalement ; 500 membres du POLISARIO suivent un entraînement dans un camp algérien. L'Algérie a certes un

de la République arabe sahraouie démocratique (RASD) par 69 pays pour la plus grande partie d'entre eux appartenant au Tiers Monde.

La mort du président Boumédiène en 1979 modifie peu cette politique et tend plutôt à la durcir, en faisant admettre la RASD à l'OUA dès 1982.

Même le sommet algéro-marocain d'Oujda, le 16 février 1983, confirme cette position. Le rapprochement qui s'ensuit et la détente entre les deux pays permettent au président Chadli Ben Jedid de se proposer en médiateur pour les relations directes entre le Maroc et le Front POLISARIO.

Ces efforts échouent et une nouvelle tension s'instaure : Incidents de frontière, construction des murs à proximité de la frontière algérienne... or personne ne veut d'escalade dans cette guerre. Ainsi, le soutien de l'Algérie au Front POLISARIO restera politique pendant de longues années et ne prendra sur le terrain que la forme de livraisons importantes d'armes, à l'exclusion de toutes interventions directes des forces armées algériennes. La position algérienne finira par évoluer avec la création de l'Union du Maghreb arabe (UMA). Les intérêts de l'état et les perspectives d'unité arabe pèseront d'un poids plus lourd que les intérêts du Front POLISARIO, qui ne bénéficiera plus que d'un soutien militaire limité et sera invité à se rapprocher de la table des négociations.

2.2.2. Le retrait de la Mauritanie.

Au début, le Front POLISARIO, tout en lançant des actions contre les unités marocaines qui s'implantent au Sahara, va s'attaquer au maillon le plus faible : la Mauritanie.

En janvier 1976, le Front POLISARIO s'attaquera à une cible facile, la centrale électrique de Zouérate. La première attaque du train minéralier aura lieu le 14 avril.

sahraouie démocratique (RASD), l'Espagne ayant mis fin à sa présence au Sahara la veille. 71 états reconnaîtront la RASD. A partir de ce moment là, les soldats du front POLISARIO font mener des actions de guérillas dans tout le désert sous forme de rezzous avec l'utilisation d'armements modernes.

La Mauritanie, qui n'avait reçu comme partage que le Tiris El Gharbia (voir carte physique en annexe 1), a fait une mauvaise affaire. En effet, le coût de la défense et de l'administration de ce territoire est infiniment supérieur à tout ce qu'il peut fournir, ses seules ressources étant des droits de pêche supplémentaires. Ceci mettra l'économie mauritanienne au bord de la faillite et sera un élément majeur provoquant la chute du gouvernement Mokhtar Ould Daddah.

Les premières opérations de grande envergure contre ce pays débutent en avril 1976, pendant que l'armée mauritanienne commence sa montée en puissance pour passer de 3000 à 17000 hommes en quelques mois. Après des raids localement sur Zouerate et Chinguetti, le 7 juin 1976, une grande opération combine des attaques sur Zouerate, Atar et Chinguetti pour faire diversion au mouvement principale sur Nouakchott qui est bombardée aux mortiers. Le 9 juin, le chef POLISARIO El Ouali trouve la mort lors d'un raid sur l'un des plus important forages d'eau de la Mauritanie. Ces opérations ont peu de résultats militaires sur le terrain. Cependant, et malgré la perte de leur chef pour les soldats du Front POLISARIO, l'impact psychologique sur le gouvernement mauritanien et l'impact médiatique sur l'opinion publique internationale constituent une victoire important pour le Front POLISARIO.

Mohammed Abdellaziz, un jeune reguibi, élu secrétaire général du Front POLISARIO devient président de la RASD, poste qu'il occupe toujours aujourd'hui.

Le Front POLISARIO multiplie ses attaques contre l'économie mauritanienne, avec pour objectif d'arrêter tout trafic entre Zouerate et Nouadhibou afin de priver le

donc l'opération Lamantin. Le principe est de mener des raids aériens contre les colonnes du POLISARIO qui menacent le Nord du pays. Dans le même temps plus de 1200 Marocains arrivent dans le Nord de la Mauritanie où ils se consacrent à la défense des points stratégiques, tandis que les mauritaniens se lancent à la poursuite des sahraouis. Un partage des tâches est donc établi.

En dépit de ce succès militaire, la Mauritanie, affaiblie économiquement, essuie un coup d'état militaire dans la nuit du 9 au 10 juillet 1978. Le 3 août 1979, un accord est signé entre le Front POLISARIO et la Mauritanie. La Mauritanie se retire du conflit, et abandonne ses revendications sur le Sahara.

.

2.3. Un conflit bilatéral Maroc POLISARIO.

Dès le cessez-le-feu en Mauritanie, tout l'effort du POLISARIO se tourne contre les forces marocaines. Sur le terrain, le POLISARIO commence à mobiliser des forces importantes. Simultanément, il mène une guerre médiatique dans le but d'asseoir sa crédibilité tant d'un point de vue diplomatique que militaire. Même si les bilans annoncés officiellement par la RASD sont surévalués, dans cette première phase de la guerre, le Maroc subit de lourdes pertes. En effet, les forces marocaines ont une faible connaissance du terrain, alors que les sahraouis du POLISARIO maîtrisent le désert et sont des guerriers spartiates et aguerris. La première partie de ce mémoire montre, d'ailleurs, qu'ils appartenaient à l'origine à des tribus guerrières renommées. L'ouvrage de Monsieur Daguzan sur les forces armées au Maghreb⁸ montre que la tactique des sahraouis sur le terrain a été souvent foudroyante et a permis au POLISARIO quelques avancées politiques.

des villes plus cohérent évitant de laisser des positions tenues isolées et à la merci des raids du POLISARIO.

Cette nouvelle stratégie est mis en place de 1980 à 1990 et va progressivement paralyser le Front POLISARIO. Ainsi, les forces armées royales (FAR) entreprennent de construire un mur défensif continu sur plus de 100 kilomètres isolant la partie Ouest du Sahara, « triangle utile ». Le premier est achevé le 2 mars 1981. Simple talus de 2 à 3 mètres de haut doublé de barbelés et d'une bande minée, il comporte à intervalles réguliers des postes de surveillance munis de radars et des points d'appuis équipés d'armes lourdes. Tous les dix kilomètres, une garnison de renfort est en mesure d'intervenir.

Le POLISARIO doit s'adapter, changer de tactique, réunir des moyens lourds grâce à l'Algérie et à la Libye. Ils mènent des opérations de harcèlement mais peuvent difficilement se permettre de passer à travers le mur qui deviendrait alors un piège !

Leur stratégie s'avérant payante malgré ces attaques, les FAR décident d'étendre le périmètre défensif et construisent dans les années suivantes des murs successifs qui aujourd'hui traverse la quasi-totalité du territoire (voir annexe 4, la position du mur).

Le dernier mur est achevé début 1987 et coupe le POLISARIO de la mer mettant fin à ses attaques navales. Cette stratégie est efficace, le POLISARIO ne peut s'illusionner, il ne peut remporter un succès militaire décisif ni user les FAR au point de provoquer leur retrait.

2.3.2. La MINURSO : missions, moyens et résultats.

comptant chacun de 15 à 20 observateurs militaires. Ces sites sont regroupés en deux secteurs, l'un au sud avec un état-major situé à Dakhla, l'autre au Nord, organisé autour de l'état-major de Smara (voir annexe 4). Ces états-majors de secteurs, d'un volume d'une quinzaine de personnes, sont eux-mêmes subordonnés à l'état-major général situé à Laayoune, regroupant environ 200 personnes, dont la moitié sont des civils. Il faut enfin ajouter un soutien santé de 70 personnes à peu près. Initialement, 35 pays, dont les cinq membres permanents du Conseil de sécurité, devaient participer à la formation de l'unité militaire d'un total prévu d'environ 1700 hommes.

En fait, les effectifs mis en place lors du déploiement de la force le 6 septembre 1991 sont plus réduits et s'élèvent à environ 300 militaires et 100 civils. La mise en place du bataillon d'infanterie, dont la mission est essentiellement l'escorte des populations vers les bureaux de vote au moment du référendum prévu initialement en février 1992, est repoussée à une date ultérieure. En fait, ce sont 26 pays qui participent à la mise sur pied de la force. La France fournit 30 des 550 observateurs militaires prévus. Début 2001, la composante militaire ne compte plus que 230 personnes originaires de 30 pays différents⁹.

L'unité civile, composée initialement par des fonctionnaires des Nations Unies, devait être renforcée ultérieurement par du personnel détaché par leurs gouvernements respectifs pour aider à organiser et à contrôler le référendum. Elle s'articule autour du bureau du représentant spécial, d'une commission d'identification (c'est à elle que revient la difficile tâche d'identifier le futur corps électoral), d'une commission référendaire, d'une antenne administrative et d'un bureau du Haut Commissariat aux Réfugiés (H.C.R.).

L'unité de sécurité, était quant à elle, composée d'agents de police civile. Elle était composée à l'origine¹⁰ de 26 policiers venus principalement d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, de Malaisie et du Togo. Sa mission est de maintenir l'ordre aux

moment où l'identification a commencé en 1994. En février 2001, le nombre de policiers s'élève à 47, venant de 9 pays¹¹.

Le règlement prévoyait plusieurs points :

- ~ Proclamation d'un cessez-le-feu ; celui-ci entré en vigueur le 6 février ; et échange de prisonniers (supervisé par le Comité International de la Croix Rouge),
- ~ réduction substantielle des forces marocaines présentes sur le territoire sahraoui et surveillance des combattants des deux parties sous le contrôle du personnel militaire de l'ONU,
- ~ retour des réfugiés et autres Sahraouis souhaitant revenir sur le territoire et habilités à voter,
- ~ organisation et contrôle d'un référendum qui devait se dérouler 20 semaines après l'entrée en vigueur du cessez-le-feu,
- ~ Après proclamation des résultats du référendum, poursuite du contrôle du retrait des troupes marocaines et démobilisation des troupes du Front POLISARIO.

L'efficacité du volet militaire est immédiate. Dans les mois qui suivent sa mise en place en effet, la composante militaire de la MINURSO impose sans difficultés le cessez-le-feu, son principal objectif. Entre 1992 et 1993, le nombre total de violations confirmées s'élevait à 23, dont 12 imputées au Maroc et 11 au POLISARIO¹². La plupart d'entre elles concernaient des mouvements de troupes non autorisés, souvent en violation des termes du cessez-le-feu en raison des décalages entre demandes et autorisations liés aux difficultés de transmission sur le terrain. Aucune d'entre elle

En revanche, la commission d'identification sera gênée dans son travail dès sa mise sur pied. La définition du corps électoral deviendra dès 1994 le point de cristallisation de toutes les divergences entre les deux parties, à un tel point, qu'en février 2001, le mandat de la MINURSO sera prolongé un bon nombre de fois.

2.3.3. L'enlèvement : l'identification des votants.

Le lancement du processus d'identification a été officiellement annoncé sur le terrain le 3 novembre 1993. La liste servant de base avait été acceptée par les deux parties et comprenait les personnes recensées par les Espagnols en 1974, à laquelle avaient été ajoutés d'un commun accord les personnes du même recensement, mais qui, à l'époque, avaient moins de 18 ans.

La difficulté majeure qui apparaît dès les premières négociations, est celle de la définition du peuple sahraoui, liée à ses spécificités. Structurées autour des tribus divisées en fractions, sous-fractions et groupes familiaux, certaines de ces tribus s'étendent bien au-delà des frontières du Sahara occidental. Il est donc difficile de dire qui est originaire du territoire et qui ne l'est pas. Ne pourront naturellement participer au référendum que ceux qui en proviennent. Aussi, c'est l'appartenance d'une personne à un groupe familial implanté sur le territoire qui fera foi. Ce seront donc les cheiks et notables de chaque groupe qui en attesteront. D'accord sur ce principe, les deux parties ne s'entendent cependant pas sur les tribus et groupes tribaux qui ont un rattachement clairement établi au territoire. Le Maroc prône l'acceptation du plus grand nombre de groupes, alors que les Sahraouis, veulent à tout prix restreindre le droit de vote à ceux recensés en 1974 et souhaitent que ce droit soit éventuellement élargi aux ceux

Aussi, dès 1993, le Secrétaire général des Nations unies estime qu' « il est assez illusoire de fixer une date » (pour le référendum à ce moment là)¹³. Il prévoit que le processus sera long et nécessitera certainement une prolongation du mandat de la MINURSO, car la lutte ne se fera plus avec les armes, mais bel et bien sur le terrain des listes électorales. Ce n'est qu'en 1994 qu'il a été possible de sortir de l'impasse. Les deux belligérants ont alors accepté d'avancer sur la base du compromis proposé par l'ONU, en émettant toutefois de sérieuses réserves. Elles concernent les dispositions relatives aux liens tribaux avec le territoire, ainsi que les preuves et modalités des témoignages oraux. L'origine des plaintes sera la même à chaque fois : Les Marocains craignent que des ayants droit ne soient pas acceptés, le POLISARIO lui, redoute que soient autorisées à voter des personnes n'étant pas sahraouies.

Si le lancement des opérations d'identification, en août 1994, constitue un grand pas en avant, le processus s'annonce d'emblée comme une démarche complexe et de longue haleine, comme le pressent dès 1988 Mme Grimaud, lorsqu'elle écrit : « le seul établissement des listes électorales peut demander des années et susciter des contestations sans fin »¹⁴.

C'est la désignation des chefs de tribu appelés à témoigner qui posera problème. Réglée en 1995, cette question est immédiatement suivie par le refus des autorités marocaines de procéder à une vérification préalable de l'identité d'une centaine de milliers de requérants. Cette position entraîne à deux reprises le retrait du Front POLISARIO du processus d'identification. Fin 1995 en particulier, le mouvement refuse à son tour le principe de l'identification des membres de trois tribus qu'il considère comme trop fortement pro-marocaines.

Pour relancer le processus, le Secrétaire général des Nations Unies demande à

autorisant l'identification des membres des tribus récusées par le POLISARIO. En décembre 1997, les accords de Houston ouvrent la voie à la reprise du processus. Mais lorsque des membres des tribus contestées se présentent d'eux-mêmes en grand nombre, de nouvelles difficultés surgissent, en raison de nouvelles protestations sahraouies. Après de longues négociations, l'ONU fait d'autres propositions acceptées par le Front POLISARIO cette fois-ci, mais accueillies avec beaucoup de retenue par les Marocains.

Finalement, en 1999 les deux parties acceptent les termes des procédures soumises par le représentant du Secrétaire général, avec toutefois quelques réserves, comme d'habitude.

Au total, sur 198 469 requérants, la commission d'identification a retenu 86 386 personnes autorisées à voter après avoir entendu 144 369 d'entre eux.

Elle a reçu 131 038 recours suite à la première liste d'électeurs acceptés diffusée en janvier 2000. Nouveau désaccord, le Maroc estime le nombre des personnes ayant atteint la majorité depuis 1993 et ayant droit au vote à environ 30 000, le POLISARIO n'en dénombre pas plus de 11 000, dont 5000 à Tindouf¹⁵.

En fait, la lutte des listes s'apparente à une nouvelle guerre d'usure, dont on a parfois l'impression qu'elle est menée de façon conjointe par les deux parties contre la MINURSO. Dans cette guerre des nerfs, l'ONU a partiellement jeté l'éponge en 1996, lorsqu'elle a annoncé dans son rapport du 8 mai, le retrait d'une partie de ses moyens déployés sur le territoire, et le gel du processus d'identification. Il semble, en effet, qu'à chaque fois qu'un obstacle est enfin franchi après d'âpres négociations, l'une ou l'autre des parties tire de son chapeau une nouvelle pomme de discorde, comme si les deux protagonistes agissaient de concert. En février 2000, le Secrétaire général des Nations Unies déclare à propos de la question : « l'évolution de la situation... succès de

Dans son dernier rapport du 20 février 2001, le Secrétaire général des Nations Unies ne se départi pas de son scepticisme en déclarant : « regrettably, I cannot report any progress » après avoir dépeint l'aggravation de la situation sur le terrain.

2.4. L'incertitude sur l'avenir de la crise.

2.4.1. Le blocage du processus.

Ainsi, chaque partie joue sur les critères d'identification des votants et gagne du temps en engageant des recours pour contester l'appartenance ou non de tel individu à la liste des votants. Le processus mis en place par les Nations Unies au Sahara, qui était somme toute, relativement souple et concerté, devient impossible à cause du non-respect des échéances. Face à cette situation de blocage, plusieurs raisons s'orientent vers une remise à plat de la question du Sahara.

La première raison majeure réside dans la base de travail des Nations Unies. En effet, le referendum a été établi à partir du recensement espagnol de 1974. Or, quand on observe la manière dont ce recensement a été effectué, le nombre de nomades dans les deux régions du Sahara (Seguiet El Hamra et Rio de Oro) identifié et répertorié dans ce recensement espagnol n'apparaît pas tout à fait exacte. Dans son ouvrage sur l'histoire du Maroc, Bernard Lugan fait référence à une déclaration au journal *Le Monde*, rapportée le 1^{er} avril 1999¹⁶, du colonel Emilio Cuevas Puente qui fut sur place, en 1974, l'organisateur du recensement espagnol. Cet officier espagnol indique que le comptage des Sahraouis fut incomplet :

dans les pays limitrophes, mais nous n'avons aucun mandat pour aller les dénombrer ».

Ainsi, les critères onusiens sont, certes, bien définis mais le litige entre les tribus provient en grande partie de ce recensement espagnol pris comme base de départ aux négociations.

Dans un deuxième temps, l'étalement du processus dans le temps aggrave les aspects humanitaires de ce qui fut un conflit et qui reste une situation de « guerre froide » entre le Maroc, le POLISARIO et l'Algérie. Les réfugiés de Tindouf en Algérie, répartis dans des camps vivent en plein désert dans des conditions plus que précaires. Le HCR rencontre parfois des difficultés pour visiter les camps et ceux qui voudraient les quitter ne peuvent guère le faire librement. La question des prisonniers de guerre n'est toujours pas résolue. Le plan prévoit que leur libération ou leur échange devrait intervenir au début d'une période de transition s'ouvrant quelque six mois avant la date prévue du referendum : l'ajournement répété de cette dernière rallonge d'autant la durée de la détention. Or sur les 1 800 prisonniers de guerre marocains détenus par le POLISARIO, la plupart le sont depuis vingt ans, dans des conditions difficiles qui expliquent que les quelques prisonniers récemment libérés par le POLISARIO (191 prisonniers), se trouvent dans un état physique déplorable.

Une autre raison tient à la nature même du choix soumis aux électeurs : l'indépendance ou l'intégration. On imagine difficilement le POLISARIO et l'Algérie qui le soutient laisser s'échapper la perspective d'une souveraineté sur un territoire vaste et non dépourvu de richesses au profit, pour l'Algérie et notamment ses militaires, de leur

Enfin, une dernière raison tient à la capacité de la communauté internationale de continuer à consentir des efforts financiers et politiques dont elle ne perçoit pas le terme. L'action de la MINURSO, depuis quelques années, n'est possible que grâce à des sursis successifs, que de trois mois en trois mois, le Conseil de Sécurité accepte de lui accorder à la demande pressante de son secrétaire général.

2.4.2. Une solution à la crise est-elle possible ?

Les quatre raisons qui expliquent le blocage du processus sont renforcées par des enjeux importants aujourd'hui pour le Maroc et l'Algérie. Ces enjeux nationaux entravent les efforts pour trouver des solutions à la crise.

Les enjeux du Maroc.

La création d'une commission royale en charge des affaires sahariennes confirme bien la volonté de Mohammed V de ne pas lâcher le morceau. Le pouvoir marocain voit difficilement l'évolution de la place des militaires au sein du régime et son rôle après le règlement du conflit. Le cantonnement de l'Armée marocaine au Sahara demeure une situation confortable.

Le Sahara occidental reste toujours un enjeu national fort et pour l'opinion publique du Maroc se serait un échec si le roi ne réussissait pas à récupérer ses terres, revendications qui ont des fondements historiques comme l'a mis en exergue la première partie de l'exposé.

Les enjeux de l'Algérie.

Pour Bouteflika, le Sahara est un moyen de réactiver la fibre nationaliste et lui permet d'asseoir sa légitimité face à l'institution militaire. L'Algérie ne peut pas

Après un désengagement dès le départ du conflit, la Mauritanie redevient un acteur. En effet, dans cette situation de statu quo, les sahraouis qui ont fait le choix de rester à Tindouf et qui soutiennent donc le POLISARIO se fatiguent et n'attendent plus grand chose du tuteur algérien. Ainsi, depuis quelques années, ces sahraouis s'installent en Mauritanie en prétextant une visite de la famille et en profitant de la porosité de la frontière. Deux raisons majeures expliquent ce départ vers la Mauritanie.

La Mauritanie n'est plus un adversaire, elle est maintenant neutre dans ce conflit. Les sahraouis qui optent pour un ralliement à la Mauritanie font preuve de la même volonté identitaire que ceux qui restent à Tindouf, non pas dans l'espoir d'une indépendance irréaliste mais dans l'espoir d'une identité conservée. Ils ne sont plus des militants de la RASD, mais restent cependant des Teknas, des Reguibats ou des membres d'autres tribus du désert. C'est donc un moyen pour conserver cette identité tribale, clanique voire familiale.

La deuxième raison se trouve dans la volonté de ces gens là de se mettre au service d'un état réel et de maintenir leur position de ne pas rejoindre l' «ennemi », le Maroc.

Face à l'arrivée massive de ces Sahraouis, Nouatchott a peur d'être confrontée à des complications sur son territoire. Cette arrivée subite annonce une possibilité de déstabilisation de leur état. En effet, certains sahraouis ont déjà formé un parti politique autour de la figure emblématique de chefs charismatiques.

L'Algérie, le Maroc et le POLISARIO ont tous des bonnes raisons pour tenir et jouer la carte du temps en protestant sur les critères d'identification des votants. Le referendum, qui a certes une valeur légale, débouche sur une position finale où il y aura un seul gagnant. Cette position finale empêche chaque partie de faire des concessions.

relation difficile entre le Maroc et son voisin de l'Est ne conditionne pas la seule question du Sahara occidental, elle est la source des blocages économiques et commerciaux qui empêchent toutes avancées vers une intégration maghrébine pourtant essentielle au développement de la région.

Conclusion et perspectives.

L'étude ethnique et l'analyse de la construction des frontières développées de la première partie traitant des origines du conflit mettent en exergue les liens d'allégeances des populations du Sahara occidental avec le Sultan du Maroc depuis les origines. Cependant, une décolonisation espagnole mal négociée alliée à des rapports difficiles avec une population nomade a fort à fait fait naître un sentiment d'indépendance.

Le cessez-le-feu est respecté depuis dix ans mais le processus butte sur les critères d'identification des votants. Cette situation quasi inextricable s'explique par une impossibilité de définir ce qu'est un sahraoui après presque 30 ans d'évolution du conflit. De surcroît, le règlement du conflit n'a pas pris en compte l'aspect des réfugiés, coût du rapatriement et de l'installation de 40 à 50 000 sahraouis réfugiés à Tindouf.

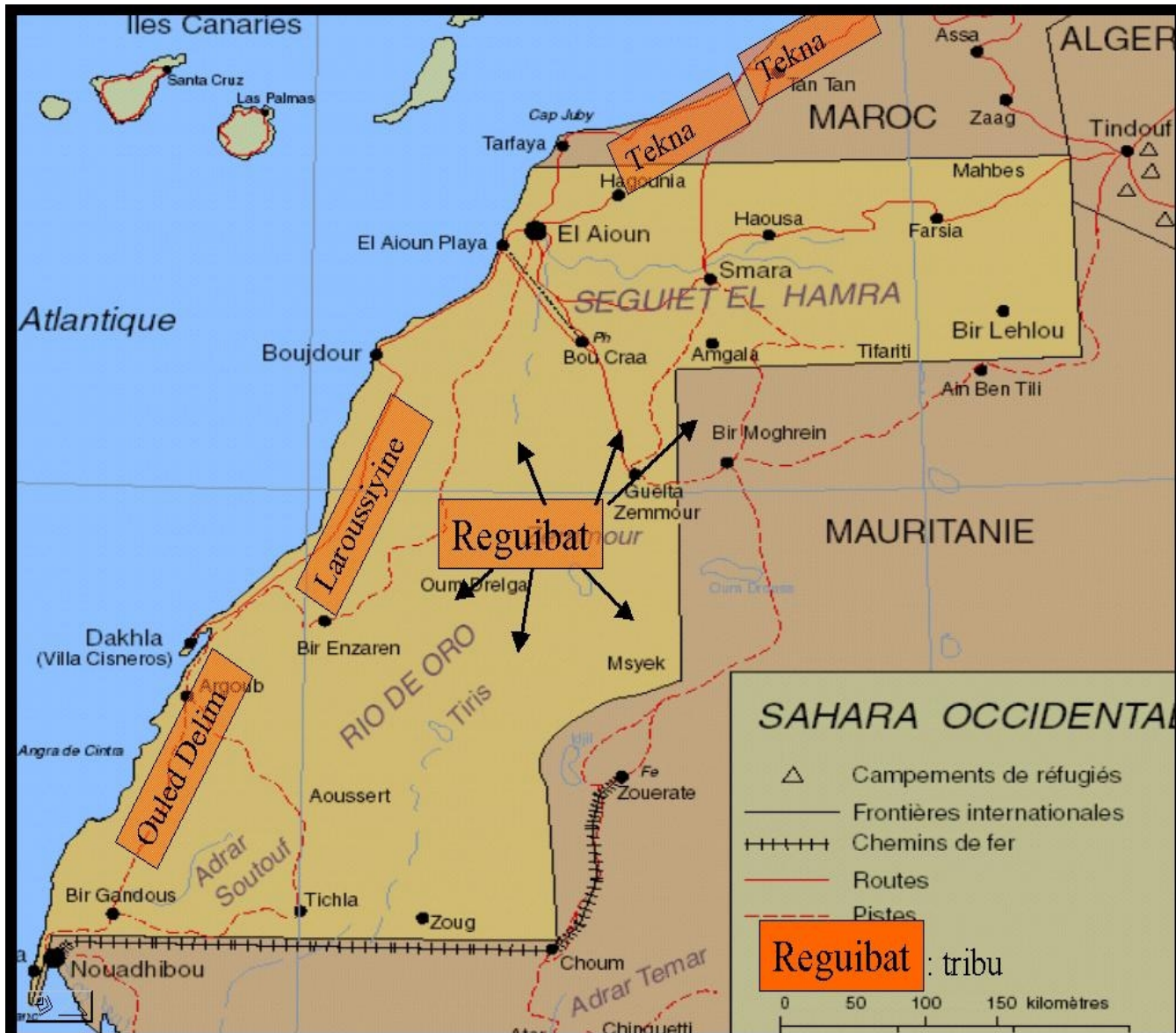
L'idée d'une négociation directe Algérie Maroc, « la troisième et la quatrième voies », relayée par les journaux locaux, ne semble pas avoir d'issue probable. Les négociations avec le POLISARIO donnent encore un espoir. Cet espoir verra le jour quand Mohammed Abdellaziz, président de la RASD depuis 25 ans, réélu non démocratiquement ne sera plus au pouvoir. Ce chef de guerre n'acceptera aucun compromis.

Le problème du Sahara se pose aujourd'hui dans le cadre d'une dialectique qui n'a rien de comparable avec celle de 1975. En un quart de siècle, les mentalités ont changé, les relations internationales ont pris une autre option, la guerre froide n'est plus

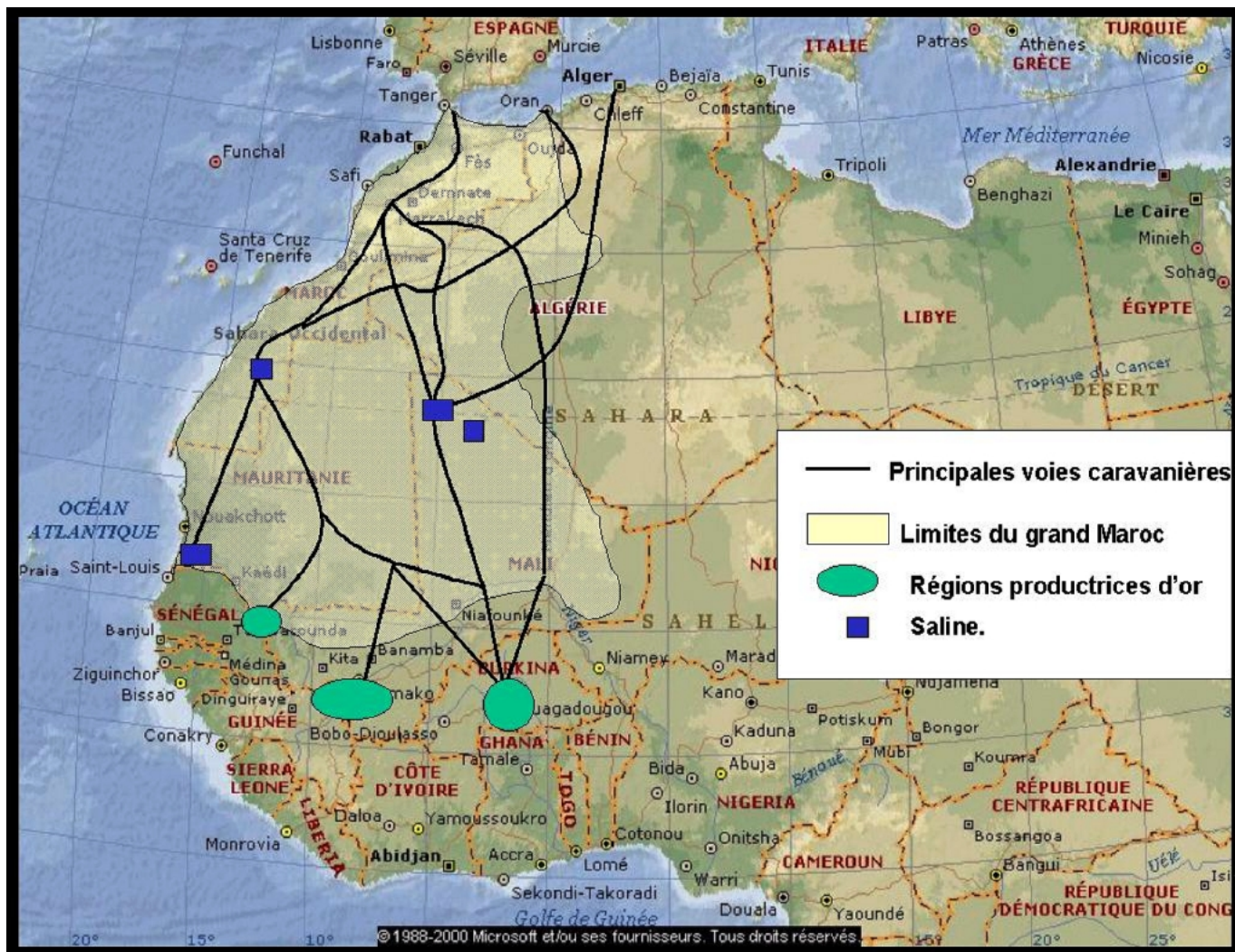
Annexe 1 : carte physique.



Annexe 2 : carte de l'implantation des principales tribus.



Annexe 3 : carte des transits économiques au 18^e et 19^e siècles.



Annexe 4 : carte de déploiement de la MINURSO.



Bibliographie.

Ouvrages.

- Bernard Lugan, l'Histoire du Maroc, des origines à nos jours, Critérion, Paris, 1997.
- Bernard Lugan, Atlas historique de l'Afrique des origines à nos jours, du Rocher, Paris, mars 2001.
- Bernard Nantet, Dictionnaire d'histoire et civilisations africaines, Larousse, Paris, 1999.
- François Beslay, Les Réguibats, L'Harmattan, 1984.
- Jacques Besnoist-Méchin, Histoire des Alaouites (1268 – 1971), Perrin, Paris, 1994.
- Khadija Mohsen-Finan, Sahara occidental. Les enjeux d'un conflit régional, Paris, CNRS Histoire, 1997.
- Jean-François Daguzan, Le dernier rempart ? Forces armées et politiques de défense au Maghreb, Publisud, 1998.
- Nicole Grimaud, Le Sahara occidental : une issue possible ? , Maghreb - Machrek, n° 121, juillet-septembre 1988.
- Abdelkhaleq Berramdane, Le Sahara occidental : enjeu maghrébin , Karthala, 1992.
- Mohamed- Fadel Ould Ismaïlould Es- Swayih, La république Sahraouie , L'Harmattan, Paris 2001.
- Berramdane Abdelkhaleq, Le Maroc et l'Occident, Karthala, Paris 1999.
- Tony HODGES, Sahara occidental, l'Harmattan Paris 1987.
- Maurice BARBIER, Le conflit du Sahara occidental, l'Harmattan Paris 1982.
- Ismaïl SAYEH, Les Sahraouis, l'Harmattan, Paris 1998.
- John Damis, Conflict in Northwest Africa, The Western Sahara Dispute, Hoover press, 1996.
- Martine de Frobenville, Sahara occidental, la confiance perdue, L'Harmattan, Paris

Documents des Nations Unies.

- Secrétaire général des Nations Unies « Rapport du 17 février 2000 sur la situation concernant le Sahara occidental ».
- Secrétaire général des Nations Unies « Rapport du 01 décembre 1993 sur la situation concernant le Sahara occidental ».
- Secrétaire général des Nations Unies « Rapport du 20 février 2001 sur la situation concernant le Sahara occidental ».
- Secrétaire général des Nations Unies « Rapport du 01 décembre 1993 sur la situation concernant le Sahara occidental ».
- Secrétaire général des Nations Unies « Rapport du 20 février 2001 sur la situation concernant le Sahara occidental ».
- Divers documents internes à la MINURSO.

Articles.

- A.Samil, le 7 janvier, nous frapperons, El Watan, 4 janvier 2001.
- Capitaine Mohamed Chafik Mesbah, ANP (Algérie), La construction du Maghreb arabe face au défi du conflit du Sahara occidental, Royal College of Defence studies (London), 1987.
- Ahmed R. Benchemsi et Cherif OUAZANI, Maroc-Algérie : chassé-croisé diplomatique, Jeune Afrique / L'intelligent, n° 2089, janvier 2001, pp.28-29.
- Claude Borgue, Le conflit du Sahara occidental », Défense nationale, mai 1983.
- Philippe Decraene, La politique africaine du Maroc, L'Afrique et l'Asie modernes, n° 143, 1985, pp. 3-11.
- Paul Dessens, Le litige du Sahara occidental, Maghreb - Machrek, janvier - mars 1976, pp. 29-46.
- Ignacio Ramonet, Entre espoir et frustration. Le Maroc indécis Le Monde Diplomatique, juillet 2000 p. 10 et 11.
- Addi Lahouari, Introuvable réconciliation entre Alger et Rabat, Le Monde Diplomatique, décembre 1999
- Jean-Christophe Rufin, Les conflits en Afrique , Relations internationales et stratégiques, n°213, IRIS.

Sites Internet :

- **Organisation des Nations Unies** : www.onu.com
- **Courrier International** : www.courrierinternational.com
- **Centre d'études d'Afrique Noire** : www.cean.u-bordeaux.fr
- **Le Monde** : www.lemonde.fr
- **Le Monde diplomatique** : www.monde-diplomatique.fr
- **Institut des Hautes Etudes de la Défense Nationale** : www.ihedn.fr
- **Jeune Afrique** : www.jeuneafrique.com
- **La documentation française** : www.ladocfrancaise.gouv.fr
- **Ministère des Affaires Etrangères et coopération** : www.diplomatie.fr
- **Organisation de l'Unité Africaine** : www.oua.com
- **Radio France International** : www.rfi.fr